



Délibération n° 56 / 2018

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

PRÉFECTURE DE L'HÉRAULT
- 6 DEC. 2018
DRCL - PLATEFORME

L'an deux mille dix-huit, le trois décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents : Mesdames Mme Isabelle BARDIN, Anne-Marie CALMES, Sylvie CINÇON, Jasmine DE BLOCK, Véronique GIMENEZ, Danièle DUBOUCHER, Monique MARCILLAC, Karine QUEVEDO, Fabienne THALAMAS, Katia TROCHAIN, Michèle WASSELIN, Messieurs Daniel BERAUD, Julien BIEGEL, Daniel DELAUZE, Denis GALINIER, Mickaël GIL, Joseph MARCO, Patrick MATTERA, Jean-Marie POURTIER, Bernard PRIOU, Rémi SIE, Thierry QUILES.

Absents excusés : M. Cyrille AMIRAULT (pouvoir à Mme Katia TROCHAIN), Mme Isabelle IRIBARNE (pouvoir à Mme Jasmine DE BLOCK), Mme Marie-Thérèse MERCIER (pouvoir à M. Bernard PRIOU), M. Gaspard MESSINA (pouvoir à Mme Michèle WASSELIN), Mme Jeanne ZONCA (pouvoir à Mme Monique MARCILLAC)

Absents non excusés : M. Marc GERVAIS.

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Finances - Groupement de commande pour l'acquisition et la livraison de vêtements professionnels et d'équipements de protection individuelle – Autorisation d'adhésion

Madame Michelle CASSAR, Maire de Pignan, expose au Conseil municipal :

La volonté de rationaliser les marchés publics afin de réaliser des économies d'échelle incite les collectivités, dans la mesure du possible, à se regrouper dans le cadre de groupement de commandes publiques. Dans cet objectif, Montpellier Méditerranée Métropole, le CCAS de Montpellier et les Villes de Jacou, de Montpellier, de Pérols, de Pignan, de Prades-le-Lez, de Saint-Brès, de Saint-Georges-d'Orques et de Villeneuve-lès-Maguelone ont la volonté de mettre en place un groupement de commandes pour l'acquisition et la livraison de vêtements professionnels et équipements de protection individuelle.

Pour cela il convient d'instituer un groupement de commande au moyen d'une convention spécifique, en application du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et plus précisément de son article 28, en vue de la passation d'un accord cadre pour l'acquisition et la livraison de vêtements professionnels et équipements de protection individuelle pour Montpellier Méditerranée Métropole, le CCAS de Montpellier et les Villes membres du groupement.

A titre indicatif et non exhaustif, les fournitures susceptibles d'être commandées sont : chaussures de sécurité, bleu de travail, gilet de sécurité, E.P.I., parka, tenue de représentation, maillots de bain, ...

Il est précisé que Montpellier Méditerranée Métropole sera désignée coordonnateur de ce groupement et sa commission d'Appel d'Offres sera celle du groupement,

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 56/2018

Objet : Finances - Groupement de commande pour l'acquisition et la livraison de vêtements professionnels et d'équipements de protection individuelle – Autorisation d'adhésion

Après recensement des besoins des membres et par lot, les montants d'achats estimés par an pour les communes concernées sont les suivants :

• **Lot n°1 Vêtements protocolaires :**

- Montpellier Méditerranée Métropole : 20 627 euros HT ;
- Ville de Montpellier : 50 000 euros HT.

• **Lot n° 2 Vêtements professionnels (dont haute visibilité) :**

- Montpellier Méditerranée Métropole : 11 380 euros HT ;
- Jacou : 4 900 euros HT ;
- Pérols : 8 000 euros HT ;
- Pignan : 3000 euros HT.
- Prades-le-Lez : 2 607,50 euros HT ;
- Saint-Brès : 2 000 euros HT;
- Saint-Georges-d'Orques : 2 980 euros HT ;
- Villeneuve-lès-Maguelone : 3000 euros HT ;

• **Lot n°3 Chaussures de sécurité :**

- Montpellier Méditerranée Métropole : 23 877 euros HT ;
- CCAS de Montpellier : 13 500 euros HT ;
- Jacou : 1 500 euros HT ;
- Pérols : 3 000 euros HT ;
- Pignan : 1000 euros HT.
- Prades-le-Lez : 1 180 euros HT ;
- Saint-Brès : 300 euros HT ;
- Saint-Georges-d'Orques : 850 euros HT ;
- Villeneuve-lès-Maguelone : 900 euros HT ;

• **Lot n°4 Equipement de protection individuelle :**

- Montpellier méditerranée Métropole : 85 675 euros HT ;
- CCAS de Montpellier : 3 500 euros HT.
- Jacou : 2 400 euros HT ;
- Pérols : 4 000 euros HT ;
- Prades-le-Lez 2 405 euros HT ;
- Saint-Brès 700 euros HT ;
- Saint-Georges-d'Orques : 900 euros HT ;
- Villeneuve-lès-Maguelone : 300 euros HT ;

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 56/2018

Objet : Finances - Groupement de commande pour l'acquisition et la livraison de vêtements professionnels et d'équipements de protection individuelle – Autorisation d'adhésion

- **Lot n° 5 Vêtements de sport :**

Montpellier Méditerranée Métropole : 44 903 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADHERE** au groupement de commande pour l'acquisition et la livraison de vêtements professionnels et d'équipements de protection individuelle la convention territoriale globale,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 28 (dont 5 pouvoirs)
Votes : 28
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,

Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ; que la convocation du conseil avait été faite le 26 novembre 2018.

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN

